

PROCOLE SANITAIRE LOCAL

niveau 1

du Collège Jean Malaurie



**Ce protocole est élaboré à partir du protocole national du 27/08/2020
et concerne toute la communauté éducative**

Il est susceptible de mise à jour en cas de nécessité de renforcement des mesures sanitaires

Le protocole sera présenté en CHS dès que possible et en Conseil d'administration le 17/09

Mise à jour 27/08/2020

SOMMAIRE

1. Contexte
2. Principes généraux
3. Organisation
4. Abords de l'établissement, entrée et sortie, cour de récréation
5. Les sanitaires
6. Circulation dans les couloirs
7. Salles de classe
8. Restauration scolaire
9. Nettoyage des locaux
10. Informations infirmerie

1- CONTEXTE :

Depuis le 16/03/2020 la situation sanitaire du pays, liée au Covid-19 a conduit d'abord à la fermeture du collège Jean Malaurie puis à sa réouverture progressive dans le strict respect des protocoles sanitaires nationaux en vigueur. Depuis le 20/07, la rentrée scolaire est envisagée dans le cadre d'un protocole assoupli pour **permettre l'accueil de tous les élèves, sur l'ensemble du temps scolaire.**

Ce protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement du collège. Il est donc destiné à l'ensemble de la communauté éducative : élèves, responsables, accompagnateurs, personnels, intervenants extérieurs (y compris les entreprises).

Les modalités définies ci-après doivent permettre de faciliter le renforcement des mesures sanitaires si cela s'avérait nécessaire. Pour ce faire, les équipes du collège se sont appuyées sur le bilan tiré de l'application des précédents protocoles.

2- PRINCIPES GENERAUX :

Il repose sur cinq principes généraux :

- * Le maintien de la distanciation physique **chaque fois que c'est possible**
- * L'application des gestes-barrière **tout le temps, partout**
- * L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- * La communication, l'information et la formation
- * **Le passage simplifié de ce niveau de protocole à un niveau plus strict**

Rôle essentiel des parents d'élèves et des personnels.

Les parents s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes laissant penser au Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

De même, les élèves testés positivement, ou dont un membre a été testé positivement ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège et ils préviennent le collège (voir en dernière page).

Ils sont les mieux placés pour rappeler à leurs enfants les gestes-barrière et la distanciation physique (comprenant l'interdiction d'embrassade...).

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptômes ou de fièvre (**38°C**), l'enfant ne devra pas se rendre au collège. Pour mettre en place ce rituel, nous conseillons de créer un rappel (ex : alarme sur le téléphone) .

Les personnels procéderont de la même manière pour eux-mêmes.

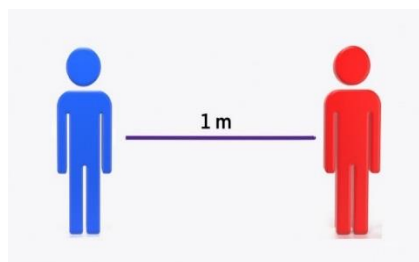
LES GESTES BARRIÈRES



L'ensemble des élèves et personnels bénéficieront le plus rapidement possible qu'une formation pratique (hygiène des mains, port du masque, actualisation des mesures, explication du présent protocole)

- 1) **LA REGLE DE DISTANCIATION PHYSIQUE** dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. **Elle doit être respectée chaque fois que c'est possible.**

Le marquage au sol mis en place au printemps ne sera pas effacé pour permettre sa mise en service rapidement.



Les gestes barrière rappelés dans ce protocole, doivent être appliqués par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- 2) **LE PORT OBLIGATOIRE ET CONVENABLE DU MASQUE** : (NEZ ET BOUCHE).



Le port du masque est obligatoire POUR TOUS

- en extérieur **dès les abords immédiats du collège y compris les parkings** car la distanciation sera difficile
- dans les espaces clos tels que les salles de classe, CDI, l'infirmierie, les bureaux (à l'exception des bureaux individuels lorsque le personnel est seul), salle de détente (à l'exception de la prise de repas et de boissons*) ainsi que... lors de tous les déplacements (les couloirs, l'accès au self et à la desserte de la cantine)

* Dans les salles de détente : une vigilance importante est demandée à l'ensemble des personnels car c'est un lieu à risque de contamination plus élevé. Il est indispensable d'être à distance de ses collègues au moment où on prend une boisson.



LE COLLÈGE DISPOSE D'UN RELIQUAT DE MASQUES LAVABLES LIMITÉ DISTRIBUÉ PRIORITAIREMENT :

- A ses personnels

Ces masques en tissus, doivent être lavés après chaque usage, à 60 degrés minimum, pendant 30 minutes minimum dans la limite de 20 fois et doivent être repassés. L'entretien est assuré par l'utilisateur.

Lorsque le masque n'est pas utilisé il doit être suspendu à une accroche isolée (une oreille par exemple) ou replié dans une pochette individuelle sans contact intérieur/extérieur.

Si vous avez des masques fournis par le collège précédemment, vérifiez bien qu'ils n'ont pas été utilisés plus de 20 fois.

Les familles doivent fournir les masques à leurs enfants. En cas de difficulté à fournir votre enfant, il pourra en être fourni à titre tout à fait exceptionnel et dans la limite des stocks.

En cas d'oubli, il en sera prêté un, lavé entre chaque utilisateur. Les masques non rendus pourront être facturés.

3) **Le lavage soigneux des mains** doit être réalisé pendant 30 secondes avec séchage à l'air libre, a minima :

* **A l'arrivée dans l'établissement** au gel hydro-alcoolique (GH)

* **Avant chaque repas au savon**

* **Après être allé aux toilettes au savon**

* **En rentrant chez soi.**

* Il reste conseillé après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, et autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés (GH individuel à fournir par les familles).

Un bidon reste accessible dans la salle dédiée à chaque classe.



Tous les élèves doivent avoir leur propre matériel.

Les échanges d'objets (livres, documents, crayons, stylos et accessoires, calculatrice, ...) doivent être limités mais **sont possibles entre élèves d'un même niveau** (6^e ou 5^e ou 4^e ou 3^e), entre les élèves et les enseignants et entre personnels.

Le matériel pédagogique partagé, fourni par l'enseignant sera nettoyé

- au moins une fois par jour ou mis en quarantaine 24h
- entre chaque élève de niveaux différents.

3- ORGANISATION :

La communication sera assurée par pronote. Les parents, élèves et personnels s'engagent à consulter plusieurs fois par semaine (plus fréquemment en cas d'annonces officielles de renforcement du protocole) leur compte. Les informations les plus importantes ou nécessitant une consultation rapide pourront être renforcée d'un sms envoyé au responsable préférentiel (personne à contacter en priorité). Les codes seront fournis en début d'année, devront être conservés et ne jamais être communiqué même à son enfant. **Le code est personnel et à valeur de signature électronique.** Les difficultés d'accès et ou l'absence de matériel adéquat devra être signalé.

Pour permettre la faisabilité du présent protocole les emplois du temps sont construit avec des regroupements possibles par niveau et l'absence d'entrées et sorties décalées.

Pause méridienne : principe de 1h30 minimum pour les élèves sauf en cas d'option ou activité facultatives (11h30 13h ou 12h 13h45)

Il peut d'ores et déjà être précisé que, si des circonstances exceptionnelles exigeaient un enseignement hybride (enseignement à distance + enseignement en présentiel), l'organisation privilégiée serait une alternance de l'emploi du temps normal une semaine sur deux.

4- Abords de l'établissement, entrée et sorties des élèves, récréation :

Concernant les abords de l'établissement, il sera interdit de se regrouper. Dès leur arrivée, les élèves devront se présenter à l'entrée du collège en respectant **si possible** la distanciation d'1 mètre minimum. Les parents restent dans la voiture stationnée et n'accompagnent pas les élèves à l'entrée. Les attroupements sont formellement interdits.

La dépose-minute est formellement interdite. Le parvis N'EST PAS UN PARKING. Seules les personnes titulaires d'une autorisation de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite peuvent utiliser la place qui leur est réservée.

Il pourra être fait appel aux forces de l'ordre pour aider à l'appropriation et au respect des consignes.

Le collège accueille les élèves de 7h45 à 17h00, les grilles ouvrent 10 mn avant la sonnerie

Avant le départ du domicile :

La famille s'assure que la température de l'élève est correcte (<38°), absence de toux, maux de gorge, écoulement nasal, courbatures.

L'élève emmène 2 masques propres et pochette(s) de rangement, de l'eau (gourde ou bouteille), des mouchoirs jetables et un flacon de gel hydro alcoolique et se lave les mains peu de temps avant le départ.

A la montée dans le bus et dès le parking (bus ou visiteur) de l'établissement :

- Chaque élève doit avoir son masque couvrant le nez, la bouche, le menton, **ainsi que 2 pochettes** en plastique.
- Chaque élève se lave les mains au gel hydro-alcoolique au portail (à l'entrée pour les visiteurs et les personnels)

Une fois les mains soigneusement lavées, les élèves se rendront dans la cour en tentant de se tenir à plus d'un mètre de distance les uns des autres

Cette organisation est valable pour l'entrée des élèves le matin mais aussi pour l'entrée des externes à leur reprise l'après-midi.

La température de toute personne entrante pourra être contrôlée avec un thermomètre sans contact
Par principe, les visiteurs (parents, entreprise.....) ne seront pas admis à pénétrer dans l'établissement sauf convocation ou demande de rdv accordée au préalable. **Les visiteurs sans masques, même avec rendez-vous se verront refuser l'accès de l'établissement.**

Gestion des absences :

Les départs anticipés ne pourront se faire que contre remise d'un bon de sortie ou signature d'une décharge (donc avec un masque).

La cour de récréation :

Les élèves devront tenter de se tenir à plus d'un mètre les uns des autres et conserver leur masque. Ils ne doivent évidemment pas se toucher.

Pour monter en classe une distanciation entre les élèves devra être observée autant que possible. Tous les escaliers de l'établissement y compris les escaliers de secours seront utilisés pour rendre cette distanciation plus aisée.

5- Les sanitaires :



Le port du masque y est obligatoire. Cela permet le lavage des mains sans distanciation physique.

Tous les toilettes sont en service.

La priorité est faite à ceux qui sortent. Il est recommandé de suivre le sens de circulation.

Une fois les mains lavées, l'élève effectue le séchage des mains à l'air libre.

Le lavage des mains aux sanitaires avec du savon devra, au minimum être effectué après être allé aux toilettes et avant les repas.

6-Circulation dans les couloirs :

Dans la mesure du possible, les déplacements des professeurs sera privilégié par rapport aux déplacements des élèves. **Dans ce niveau de protocole l'usage de salles spécialisées est possible.**

Chaque salle a un accès spécifique en début de demi-journée par un des quatre escaliers ou entrée directe sur cour. La circulation aux interclasses est limitée à l'accès aux salles spécifiques.

- **Les professeurs viendront chercher leurs élèves en début de chaque demi-journée (8h ou 9h / 13h ou 13h45)**
- **En cas d'usage de salles spécialisées, et aux interclasses uniquement, le professeur viendra chercher les élèves dans leur salle de classe habituelle et les emmènera à la salle spécialisée**

L'accès aux jeux, bancs, casiers et espace collectifs est autorisé dans ce niveau de protocole.

Exclusion de cours : il est rappelé que les exclusions de cours doivent être réservées aux situations impérieuses

7- Salles de classe :

Les salles utilisées, pour les cours ne nécessitant pas de salles spécialisées seront les plus grandes de l'établissement :

Info , 21,22,24,25,26,27,28,29,31, 32, 33, 41,42, 43 et 44. (16 salles pour 16 classes)

Les salles spécialisées suivantes seront à usage partagé entre les professeurs de la discipline concernée :

Salle 2-11 et 13 : sciences

Salle 23 : allemand

Salle 29 bis : technologie

Il conviendra aux professeurs de se mettre d'accord sur l'occupation de ces salles. Les salles sont réservables sur pronote par le professeur.

Le recours devra être limité aux séances nécessitant le recours à du matériel spécifique non aisément déplaçable. En tout état de cause, un nettoyage soigneux du matériel devra être effectué lorsque le prêt se fait entre élèves de niveaux différents. Sauf disposition contraire, ce nettoyage est à la charge de l'enseignant

Cette faculté sera offerte dès la livraison de kits de nettoyages adaptés.

En cas de renforcement des mesures sanitaires cette possibilité pourra être supprimée.

Les matériels tels que feutre à tableaux...sont individuels

La limitation du brassage n'est pas obligatoire. Toutefois les établissements doivent organiser les activités pour limiter dans la mesure du possible les regroupements et déplacements. Conformément à la circulaire de rentrée du ministre de l'Éducation nationale, le déplacement des professeurs est privilégié par rapport

aux déplacements des élèves. Les sacs pourront rester dans la salle toute la journée (sauf salle spécialisée). Un sens de circulation en classe est mis en place par marquage au sol. La place donnée à l'élève est attribuée (même en groupe)

Cela signifie que chaque élève sera **la plupart du temps** dans la même salle et à la même place à chaque cours. Les salles sont aménagées pour recevoir **tous les élèves dans le respect du protocole à savoir la distanciation maximale possible** avec la prise en compte de l'emplacement des AESH.

Il est demandé aux élèves de venir au collège sans aucun objet de valeur

Concernant l'EPS, les élèves doivent porter une tenue de sport le jour où ils auront EPS (pas de vestiaire). Cette information est en attente de confirmation du protocole de la communauté de commune qui met à disposition les terrains, le gymnase et la piscine.

Le lavage des mains sera exigé ainsi que le port du masque. Toutefois pendant la pratique sportive et uniquement si la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation physique.

La ventilation des classes et autres locaux :

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **15 minutes**. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés pendant le nettoyage des locaux (par les agents), pendant chaque récréation et au moment du déjeuner (par les enseignants) soit un minimum de toutes les 3 heures

Les cours ont lieu portes ouvertes pour favoriser la ventilation naturelle.

Les portes des salles de classe devront en revanche être fermées par les enseignants lorsqu'il n'y a pas d'élèves (récréation, élèves en salles spécialisées...).

En fin de journée les enseignants et les agents veilleront à ne pas laisser de fenêtre ouvertes.

L'étude en salle de classe sera privilégiée pour militer les regroupements d'élèves de niveaux différents, mais sera possible en cas d'effectifs d'assistants d'éducation insuffisants pour assurer une étude par classe libre

8– Restauration scolaire :

La tarification en vigueur est celle votée par le Conseil d'administration. Les seuls motifs de remise d'ordre sont :

- fermeture totale du service de demi-pension
- fermeture partielle (ex : élèves non acceptés en cas de protocole renforcé)
- certificat médical de plus de 15j consécutifs

Avant d'aller déjeuner, les élèves laissent leur sac dans leur salle de classe (**sauf s'ils vont dans une salle spécialisée**) mais prennent avec eux leur masque de rechange dans sa pochette et leur bouteille d'eau.

Soient ils sont externes et repartent chez eux soient ils sont demi-pensionnaires et ils descendent en récréation en respectant les règles de circulation et de distanciation sociale.

Dès que le numéro de leur classe ou groupe est appelé, **les élèves se rendent aux sanitaires pour se laver** les mains puis au passage cantine. Ils doivent patienter à distance les uns des autres. Ils entrent un par un dans le hall du self.

Il ne sera pas possible d'accéder aux carafes d'eau, ni aux micro-ondes pour des raisons d'hygiène. Ainsi l'élève demi-pensionnaire devra venir au collège avec une gourde d'eau.

Les élèves doivent garder leur masque jusqu'à ce qu'ils soient sortis de la chaîne de self. Juste avant de s'asseoir, ils jettent leur masque jetable dans la poubelle prévue à cet effet ou glissent leur masque lavable dans la pochette de rangement dédiées aux masques sales.

**Les élèves s'installent dans le self selon les consignes des surveillants.
La distance d'un mètre n'est plus obligatoire**

Une fois le repas terminé, l'élève remets son deuxième masque et emmène son plateau à la desserte .

ATTENTION : La prise de panier-repas pour tous les personnels mais uniquement en salle des professeurs ou des agents. Il est strictement interdit dans les salles de classes

9– Nettoyage des locaux :

Le nettoyage des locaux utilisés sera réalisé tout au long de la journée par les agents du département en respectant les consignes gouvernementales. Les emplois du temps seront aménagés pour rendre possible l'application du protocole. Chacun devra absolument respecter les consignes.

Nettoyage des sols et grandes surfaces : **au minimum une fois par jour**

Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de porte, de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau ...) **minimum une fois par jour**

Nettoyage et désinfection des tables du réfectoire **après le service** (un seul service en continu de 11h30 à 13h00)

Approvisionnement permanent des toilettes, en savon liquide

Contrôle des niveaux de gel hydro-alcoolique : minimum une fois par jour

Les chewing-gums sont interdits dans tout l'établissement.

CONSULTER LES AFFICHAGES ET LIRE ATTENTIVEMENT CE PROTOCOLE



Ce plan est révisable s'il peut être amélioré pour garantir la sécurité de tous.
Les suggestions sont à adresser à ce.0762086e@ac-rouen.fr uniquement par mail
La même organisation sera assurée pour le personnel du collège.

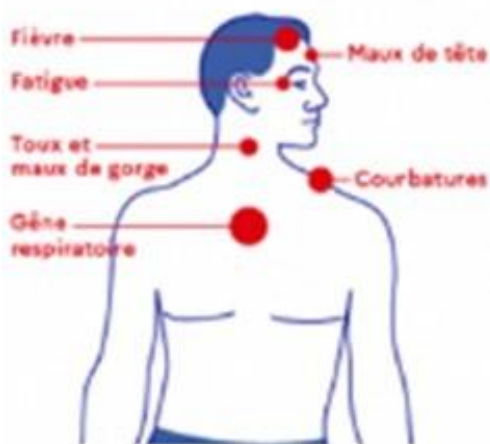
Attention : **Le non-respect** répété ou volontaire **des gestes barrières pourra entraîner** la suspension de l'accès au collège avec **retour immédiat au domicile** (cette éviction n'est ni une punition ni une sanction mais une mesure de précaution). Selon les circonstances le chef d'établissement en vertu de son pouvoir disciplinaire pourra considérer ce non-respect répété ou volontaire comme une mise en danger d'autrui **et donner lieu à une sanction**

10– Infirmerie et cas de covid

Pour tout élève ayant besoin de se rendre à l'infirmerie, un élève « sain » de sa classe descend prévenir l'infirmière qui viendra chercher l'élève

ÉLÈVE / ADULTE : CONDUITE A TENIR : PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

SI SYMPTÔMES



- 1- Isolement immédiat de l'élève ou de l'adulte avec un masque FFP1 ou FFP2, à l'infirmierie ; (ou dans une pièce dédiée)
- 2- Prise de la température avec un thermomètre sans contact
- 3- Appel des parents pour venir chercher l'élève, organisation du retour à domicile ou de la prise en charge médicale
- 4- Noter dès à présent les sujets contacts (plan de salle) en cas de besoin ainsi que les objets utilisés par l'élève pour une désinfection rapide, changement de salle si possible (mieux vaut le faire pour rien !)
- 5- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir :
Eviter les contacts physiques avec l'enfant ;
S'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- 6- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (Cf. annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France
- 7- Mise en œuvre du processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- 8- Nettoyage, par les agents du service général, dans le cadre du protocole habituel, des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

En cas de test positif :

- Le responsable de l'établissement informe le Département et la DSDEN
- Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels
- Accompagnement dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée au contexte.
Information des personnels et des parents des élèves selon les consignes de l'Agence Régionale de Santé

**Numéro utile: pour joindre le collège, vous pouvez téléphoner au 02.35.04.64.90
L'accueil téléphonique et le collège sont ouverts de 7h45 à 17h00 (sauf de 13h45 à 14h00)**

En dehors des horaires de l'établissement, les cas de Covid-19 sont à déclarer en laissant un message au 06.88.48.91.47